



## La voirie

Les voiries comme dans toutes les villes de France, sont la propriété de plusieurs échelons territoriaux selon leur importance. On distingue 5 intervenants : les communes, les bailleurs sociaux (pour les square), la Communauté d'agglomération, le département des Yvelines et l'Etat.

Pour les voiries communales, qui représentent près de 70 % des routes, elles sont entretenues par les services municipaux.

En ce qui concerne les voiries intercommunales, vous devez utiliser la plate forme signalement, PEP'S pour "Portail espaces publics services", pour les particuliers et les entreprises. Cet outil permet de signaler des défauts et désordres repérés sur leurs équipements et la voie publique [peps.sqy.fr](https://peps.sqy.fr)

Enfin pour les voiries départementales, elles sont de la responsabilité du [Conseil départemental des Yvelines](#).